



Divorce et acte de naissance

Par **supka**, le **13/04/2010** à **15:07**

Bonjour,rrnJe suis mariée avec X mais séparée depuis 4 ans. rnJe vis maritalement avec Y depuis 3 ans. Aujourd'hui enceinte, j'aimerais savoir s'il sera indiqué "de mère Prénom Nom de jeune fille, épouse X" sur l'acte de naissance de mon enfant, ce que je ne souhaite pas.rnOu si la déclaration anticipée du père suffira à ne pas préciser mon état civil complet (de femme mariée avec un autre).rnOu dois-je encore entamer une procédure de divorce? rnOu dois-je absolument être divorcée à la naissance?rnMerci par avance pour votre retour.rnrnA savoir que j'aimerais qu'elle que soit la réponse, entamer une procédure de divorce rapidement.rnrnCordialement,